



Conseil régional

Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
JANVIER 2024

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DES AIDES À
LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUES, AUDIOVISUELLES ET JEUNE
CRÉATION - PREMIER RAPPORT 2024**

Sommaire

<u>EXPOSÉ DES MOTIFS</u>	3
<u>PROJET DE DÉLIBÉRATION</u>	5
<u>ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION</u>	9
<u>Annexe 1 - Fiches projets de soutien à la production cinématographique</u>	10
<u>Annexe 2 - Fiches projets de soutien à la production cinématographique internationale</u>	33
<u>Annexe 3 - Fiches projets d'aide après réalisation</u>	45
<u>Annexe 4 - Fiche projet EX045550</u>	60
<u>Annexe 5 - Fiche projet EX071421</u>	63

EXPOSÉ DES MOTIFS

En vertu de l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) sur les compétences partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, le présent rapport propose des affectations en fonctionnement et en investissement en faveur de la politique régionale des aides à la création et à la diffusion cinématographiques, audiovisuelles et jeune création :

16 subventions et aides remboursables pour un montant total de 3 650 000 € prélevées sur le chapitre 903 :

- **11** aides remboursables au titre du fonds de soutien cinéma d'un montant de **3 080 000 €** ;
- **5** subventions au fonds de soutien international cinéma pour un montant de **570 000 €** ;

7 subventions pour un montant total de 168 500 € prélevées sur le chapitre 933 :

- **7** subventions au titre de l'aide après réalisation d'un montant de **168 500 €**.

Nouvelle attribution d'une subvention précédemment attribuée

Par délibération n° CP 2019-320 du 3 juillet 2019, une subvention de 30 000 € a été attribuée à l'association « L'œil en cascade » dans le cadre du Fonds régional pour les talents émergents (FoRTE), dossier n° EX045550.

En raison d'une erreur matérielle interne, cette subvention est devenue caduque au 15 octobre 2022. Cependant, dans la mesure où la structure a rempli toutes ses obligations, il vous est proposé, à titre exceptionnel et afin de ne pas pénaliser la structure, de procéder à l'attribution d'une subvention pour un montant de **6 000 €**, correspondant au solde de la subvention initiale en faveur de l'association « L'œil en cascade ».

Attribution d'un complément de subvention à Monsieur Georges Labbat

Par délibération n° CP2023-253 du 21 septembre 2023, la Région a accordé une subvention de 10 000 € à Monsieur Georges Labbat (dossier n° EX071421) dans le cadre du Fonds régional pour les talents émergents (FoRTE). Le montant de la subvention a été saisi pour 4 mois alors que la création proposée par le jeune artiste dure 8 mois.

Il est proposé d'attribuer à Monsieur Georges Labbat une subvention d'un montant de **10 000 €** correspondant au complément de subvention pour la durée totale de son projet lui ayant été attribuée initialement, et de signer une nouvelle convention avec ce bénéficiaire.

Ces opérations relèvent de la politique régionale en faveur des aides à la création et à la diffusion cinématographiques, audiovisuelles et jeune création votées par délibérations n° CR2020-016 du 5 mars 2020 (fonds de soutien cinéma de la Région Île-de-France (investissement), fonds de soutien international cinéma), n° CR46-15 du 10 juillet 2015 (aide après réalisation) et n° CR2017-131 du 6 juillet 2017 (fonds régional pour les talents émergents (FoRTE) – Structures et Créateurs).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

Valérie Pécresse

VALÉRIE PÉCRESSE

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 31 JANVIER 2024

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DES AIDES À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUES, AUDIOVISUELLES ET JEUNE CRÉATION - PREMIER RAPPORT 2024

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le régime exempté n° SA.59119 (Cinéma et audiovisuel), relatif pour l'Île-de-France, au fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 du 17 juin 2014 publié au JOUE L 187 du 26 juin 2014 modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE L156 du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE L215 du 7 juillet 2020 et par le règlement 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE L167/1 du 30 juin 2023 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République ;

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CR 31-05 du 23 juin 2005 relative aux aides régionales dans le domaine culturel (crédits de fonctionnement) ;

VU la délibération n° CR 46-15 du 10 juillet 2015 relative aux aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel et portant adaptation des dispositifs régionaux aux évolutions européennes et nationale ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 modifiée relative aux « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée relative à la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU La délibération cadre n° CR 2017-131 modifiée du 06 juillet 2017 pour une politique innovante en matière de soutien à la jeune création : FoRTE ;

VU la délibération n° CP 2018-237 du 30 mai 2018 relative au Fonds Régional des Talents Emergents (FoRTE) et au Soutien 2018 à la Jeune création artistique et culturelle ;

VU la délibération n° CP 2019-320 du 3 juillet 2019 relative au Fonds Régional des Talents Emergentes (FoRTE) et au soutien 2019 à la jeune création artistique et culturelle ;

VU la délibération n°CR2020-016 du 5 mars 2020 relative à la politique cinéma et audiovisuelle renforcée dans les domaines de l'international et de la diffusion : création du volet international du fonds de soutien et soutien aux projets de médiations culturelles dans les salles de cinéma franciliennes ;

VU la délibération n° CR 2020-028 du 11 juin 2020 relative au budget supplémentaire 2020 Acte I du plan de relance économique, écologique et solidaire ;

VU la délibération n° CP2022-441 du 10 novembre 2022 relative aux sixièmes affectations 2022 pour les aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement ;

VU la délibération n° CP 2023-253 du 21 septembre 2023 relative au Fonds Régional des Talents Emergents (FoRTE) et au Soutien 2023 à la Jeune création artistique et culturelle ;

VU l'avis des comités de lecture cinéma des 11 et 14 décembre 2023 (productions majoritaires et minoritaires) ;

VU l'avis des comités de visionnage de l'aide après réalisation des courts métrages et des longs métrages du 13 décembre 2023 ;

VU la délibération n°CP2023-155 relative aux diverses dispositions en matière de communication institutionnelle 2ème rapport 2023 ;

VU la délibération n°CP2023-288 du 5 juillet 2023 relative à Oriane, Agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation ;

VU le budget de la Région Île-de-France pour l'année 2024 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2024-019 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Fonds de soutien cinéma de la Région Île-de-France

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds de soutien cinéma » au financement des 11 projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération, par l'attribution de 11 aides remboursables d'un montant maximum prévisionnel de **3 080 000 €**.

Subordonne le versement de ces aides remboursables à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2022-441 du 10 novembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **3 080 000 €** disponible sur le chapitre 903 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-004 « Fonds d'investissement pour la culture », action 13100402 « Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle » du budget 2024.

Article 2 : Fonds de soutien international cinéma

Décide de participer au titre du dispositif « Fonds de soutien international cinéma » au financement des 5 projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de 5 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **570 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une convention conforme aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2022-441 du 10 novembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **570 000 €** disponible sur le chapitre 903 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-004 « Fonds d'investissement pour la culture », action 13100402 « Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle » du budget 2024.

Article 3 : Aide après réalisation

Décide de participer au titre du dispositif « Aide après réalisation » au financement des 7 projets détaillés en annexe 3 à la présente délibération, par l'attribution de 7 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **168 500 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions types adoptées par délibération n° CP 2022-441 du 10 novembre 2022 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **168 500 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-008 « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel », action 13100805 « Aide après réalisation » du budget 2024.

Article 4 : Nouvelle affectation pour une aide précédemment votée pour l'association L'œil en cascade

Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de **6 000 €** à l'association L'œil en cascade correspondant au solde de la subvention attribuée initialement en 2019 par délibération n°CP2019-320 du 3 juillet 2019, tel que présenté dans la fiche-projet en annexe 4 à la présente délibération.

Affecte une autorisation d'engagement de **6 000 €** sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 "Activités artistiques, actions et manifestations culturelles", programme HP 311-011 « Soutien culturel pluridisciplinaire », action 13101103 « Soutien à la jeune création » du budget 2024.

Article 5 : Attribution d'un complément au montant de la subvention EX071421 pour Monsieur Georges Labbat

Décide d'attribuer un complément de subvention de **10 000 €** à Monsieur Georges Labbat correspondant au complément de subvention pour la durée totale de son projet lui ayant été attribuée initialement, par délibération n° CP2023-253 du 21 septembre 2023 détaillée en annexe 5 à la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP 2018-237 du 30 mai 2018 modifiée,

et autorise la présidente du conseil régional d'Ile-de-France à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **10 000 €** sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 "Activités artistiques, actions et manifestations culturelles", programme HP 311-011 « Soutien culturel pluridisciplinaire », action 13101103 « Soutien à la jeune création » du budget 2024.

Article 6 : Dérogation au principe de non-commencement d'exécution

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue aux articles 17 et 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

**Annexe 1 - Fiches projets de soutien à la production
cinématographique**

DOSSIER N° EX080593 - L'ORCHESTRE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	80 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LFP LES FILMS PELLEAS
Adresse administrative : 25 RUE MICHEL LE COMTE
75003 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur PHILIPPE MARTIN, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage documentaire pour le cinéma L'ORCHESTRE réalisé par Philippe Béziat

Dates prévisionnelles : 27 juin 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteur et réalisateur : Philippe Béziat

Synopsis : L'orchestre symphonique est un collectif fascinant et mystérieux dans lequel aucun film n'a jusqu'ici tenté une plongée en immersion. Caméras et micros se faufilent entre les musiciens de l'Orchestre de Paris pour partager leur expérience avec des spectateurs de cinéma. Le film adopte le point de vue des musiciens face au jeune chef qu'ils se sont choisis, au cœur de la musique en train de se faire.

Commentaires : Ce documentaire-symphonie réunit sur grand écran l'ensemble des musiciens de l'Orchestre de Paris autour de cette captation sonore et visuelle.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 11 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🎬 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	604 131,00	83,61%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	1 650,00	0,23%
Autre dépenses	116 789,00	16,16%
Total	722 570,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	43 820,00	6,06%
Crédit d'impôt	135 000,00	18,68%
Apport Coproducteur (Philharmonie de Paris)	20 000,00	2,77%
CNC ASR	200 000,00	27,68%
Région IdF (sollicitée)	100 000,00	13,84%
Sofica 1	50 000,00	6,92%
Sofica 2	55 000,00	7,61%
Distribution Salle et droits Monde (Pyramide)	118 750,00	16,43%
Total	722 570,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080596 - LOST FOR WORDS

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RETROVISEUR PRODUCTIONS
Adresse administrative : LIEU-DIT CROIX FEUE REINE
61130 SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur DORIAN BLANC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage documentaire pour le cinéma LOST FOR WORDS réalisé par Hannah Papacek Harper

Dates prévisionnelles : 2 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Autrice et Réalisatrice : Hannah Papacek-Harper

Synopsis : Ce documentaire choral célèbre nos relations avec la nature. C'est un film à la fois scientifique et artistique, qui invite le spectateur à reconsiderer sa vision anthropocentrique, à travers une odyssée au Royaume-Uni.

Les paroles et les philosophies d'artistes, de scientifiques, d'enfants, de personnes âgées circulent organiquement au fil des saisons, laissant le paysage au centre et posant de vastes questions au sein d'un paysage donné.

Commentaires : Un premier long métrage poétique mêlant science, art et philosophie autour de l'idée de repenser notre relation à la nature.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 11 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

■ REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en île-de-France	186 075,00	47,77%
Dépenses de fabrication hors île-de-France	131 064,00	33,65%
Autre dépenses	72 350,00	18,58%
Total	389 489,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	8 679,00	2,23%
1er coproducteur étranger	5 000,00	1,28%
Pré-achat TV France (en cours)	64 000,00	16,43%
Pré-achat TV R-U (en cours)	30 000,00	7,70%
LightDox distribution (Suisse)	4 000,00	1,03%
CNC ASR (sollicitée)	85 000,00	21,82%
Région IdF (sollicitée)	57 000,00	14,63%
Région Normandie (Aide au dev)	36 000,00	9,24%
BFI (Royaume-Uni)	40 000,00	10,27%
Screen Scotland	24 000,00	6,16%
Sofica	13 000,00	3,34%
Fonds privés	15 000,00	3,85%
Fonds privés	2 810,00	0,72%
SACEM Aide à la création	5 000,00	1,28%
Total	389 489,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080597 - LA LIGNE BLEUE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 45 000,00 €
---------------------------	---

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DULAC PRODUCTIONS

Adresse administrative : 60 RUE PIERRE CHARRON
75008 PARIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame SOPHIE DULAC, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage documentaire pour le cinéma LA LIGNE BLEUE réalisé par Marie Dumora

Dates prévisionnelles : 13 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteure et réalisatrice : Marie Dumora

Synopsis : Dans le village de Natzwiller, en Alsace, une poignée d'habitants vivaient paisiblement jusqu'à ce que les nazis viennent ériger un camp de concentration, au lieu-dit du Struthof. Dans chaque maison dort une histoire. Un peu du chaos que les nazis ont déposé hante les mémoires. Le projet est de filmer une topographie des lieux, autant qu'une cartographie des mémoires, en scrutant la montagne par chacun de ses versants, à travers les fenêtres des derniers habitants qui ont été témoins de ce chaos.

Commentaires : Un documentaire historique qui questionne, avec cette ligne bleue des Vosges pour horizon, comment la barbarie a côtoyé la beauté du monde pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Avis favorable du comité de lecture Cinéma du 11 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🎬 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPer : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	259 077,00	63,07%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	90 336,00	21,99%
Autre dépenses	61 377,00	14,94%
Total	410 790,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	9 790,00	2,38%
1er coproducteur étranger	4 000,00	0,97%
CNC ASR	100 000,00	24,34%
CNC Mini-Traité	65 000,00	15,82%
Eurimages (sollicité)	80 000,00	19,47%
Région Grand-Est (sollicitée)	25 000,00	6,09%
Fondation Mémoire de la Shoah	12 000,00	2,92%
Droits Salle (Dulac Distribution)	15 000,00	3,65%
Droits Monde (en cours)	12 432,00	3,03%
Autres	32 568,00	7,93%
Région IdF (sollicitée)	55 000,00	13,39%
Total	410 790,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080598 - SAUVER LES MEUBLES

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 235 000,00 €
---------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MANEKI FILMS
Adresse administrative : 6 RUE DE BRAQUE
75003 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame DIDAR DOMEHRI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma SAUVER LES MEUBLES réalisé par Marion Vernoux

Dates prévisionnelles : 8 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Autrice et Réalisatrice : Marion Vernoux

Synopsis : Marion est réalisatrice. Divorcée de son mari, mère de 3 grands enfants, elle n'a plus tourné depuis 10 ans et n'a plus de quoi entretenir la maison de Bourgogne dans laquelle elle vit recluse en attendant son retour en grâce. La mort dans l'âme, elle s'est résolue à la vendre. Problème : ses meubles ne tiendront jamais dans les 35 mètres carrés de son futur appartement. Il va falloir faire le tri avant que les huissiers débarquent. Elle n'a plus que quelques heures pour... sauver les meubles.

Commentaires : Marion Vernoux réalise cette comédie dramatique, auto fiction au ton léger librement adaptée de son propre livre "Mobile Home" publié en 2017.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 11 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

■ PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en île-de-France	1 460 685,00	67,33%
Dépenses de fabrication hors île-de-France	423 572,00	19,52%
Autres	285 168,00	13,14%
Total	2 169 425,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	100 000,00	4,61%
Crédit d'impôt	380 000,00	17,52%
Fonds de soutien (Rouge international)	44 425,00	2,05%
Pré-achat et apport copro de chaîne française 1 (en cours)	200 000,00	9,22%
Pré-achat et apport copro de chaîne française 2 (en cours)	610 000,00	28,12%
Région Bourgogne-Franche-Comté	150 000,00	6,91%
Région IdF (sollicitée)	292 137,00	13,47%
Sofica (sollicitée)	100 000,00	4,61%
Autres	42 863,00	1,98%
Procirep	10 000,00	0,46%
Droits Monde (en cours)	100 000,00	4,61%
Droits Salle (en cours)	140 000,00	6,45%
Total	2 169 425,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080841 - VIVRE, MOURIR, RENAÎTRE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 280 000,00 €
---------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARP

Adresse administrative : 13 RUE JEAN MERMOZ
75008 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur LAURENT PETIN, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma VIVRE, MOURIR, RENAÎTRE réalisé par Gaël Morel

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Réalisateur : Gaël Morel

Co-auteurs : Laurette Polmanss et Gaël Morel

Synopsis : Emma aime Sammy qui aime Cyril qui l'aime aussi. Ce qui aurait pu être un marivaudage amoureux à la fin du siècle dernier va être dynamité par l'arrivée du sida. Alors qu'ils s'attendaient au pire, la destinée de chaque personnage va prendre un virage inattendu.

Commentaires : Gaël Morel réalise un mélodrame authentique, dont il maîtrise le sujet, sur les années 90, l'amour et la maladie porté par Victor Belmondo.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 14 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :



PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	2 356 932,00	78,71%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	197 770,00	6,60%
Autre dépenses	439 738,00	14,69%
Total	2 994 440,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	827 340,00	27,63%
Pré-achat et apport copro (Arte)	450 000,00	15,03%
CNC ASR (sollicitée)	140 000,00	4,68%
Pré-achat et apport copro (Canal +)	727 100,00	24,28%
Région IdF (sollicitée)	350 000,00	11,69%
Droits France (ARP)	400 000,00	13,36%
Droits Monde (ARP)	100 000,00	3,34%
Total	2 994 440,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080842 - LA TOUR DE GLACE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 300 000,00 €
---------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOC 3B PRODUCTION
Adresse administrative : 20 PAS DE LA BONNE GRAINE
75011 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame MURIEL MERLIN, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction LA TOUR DE GLACE réalisé par Lucile Hadzihalilovic

Dates prévisionnelles : 6 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Co-autrices : Geoff Cox et Lucile Hadzihalilovic

Réalisatrice : Lucile Hadzihalilovic

Synopsis : Années 70. Depuis son village de montagne, Jeanne, 16 ans, rêve de quitter son orphelinat. Fuguant vers la ville tant fantasmée, elle s'endort dans un hangar. A son réveil, lui apparaît la Reine des Neiges, éblouissante. C'est le tournage d'un film adapté du conte. Cristina, la star du film règne sans partage sur le plateau. Fascinée par cette femme cruelle au charme trouble, à la fois puissante et vulnérable, Jeanne devient sa protégée et sa confidente alors que le piège se referme sur elle.

Commentaires : Après INNOCENCE, et plus récemment, EARWIG, Lucile Hadzihalilovic revient avec ce film onirique aux allures de conte porté par Marion Cotillard et August Diehl.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 14 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	3 149 453,00	63,45%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	959 997,00	19,34%
Autre dépenses	854 469,00	17,21%
Total	4 963 919,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	276 919,00	5,58%
Crédit d'impôt	800 000,00	16,12%
Pré-achat et apport copro (Arte) et grand accord allemand	780 000,00	15,71%
Pré-achat et apport copro (Canal +)	715 000,00	14,40%
CNC ASR	400 000,00	8,06%
CNC Mini Traité Franco-Allemand (sollicité)	150 000,00	3,02%
CNC CVS	130 000,00	2,62%
Région IdF (sollicitée)	425 000,00	8,56%
Région Sud (sollicitée)	110 000,00	2,22%
Droits France (Metropolitan)	200 000,00	4,03%
Droits Monde (Goodfellas)	400 000,00	8,06%
Aides régionales allemandes (FFA, IDM Funds)	450 000,00	9,07%
Procirep	27 000,00	0,54%
Droits Allemagne (Pandora)	50 000,00	1,01%
Apport 1er coproducteur	50 000,00	1,01%
Total	4 963 919,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080843 - LA PETITE DERNIERE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 230 000,00 €
---------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JUNE FILMS
Adresse administrative : 135 BOULEVARD DE SEBASTOPOL
75002 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame JULIE BILLY, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma LA PETITE DERNIERE réalisé par Hafsa HERZI

Dates prévisionnelles : 13 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Autrice et Réalisatrice : Hafsa Herzzi

Synopsis : Fatima, la cadette d'une famille d'immigrés algériens a grandi dans une maison où l'amour et la sexualité sont considérés comme tabou et tout signe d'affection est pudiquement évité. De son lycée de banlieue, elle intègre une classe préparatoire huppée. Entre le passage de la frontière sociale, son désir pour les femmes qu'elle assume de plus en plus et sa foi musulmane qui s'y oppose, Fatima va devoir affronter ses identités multiples.

Commentaires : Après TU MERITES UN AMOUR, Hafsa Herzzi adapte à l'écran le livre de Fatima Daas LA PETITE DERNIERE, incarnant ce drame en moment de vie contemporain où viennent se mêler crises identitaire, religieuse et sociale.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 14 décembre 2023.

L'aide proposée est constituée d'une aide Fonds de soutien de 170 000€ et d'un bonus écologique de 60 000€.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🎬 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	1 502 311,00	43,06%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	1 398 710,00	40,09%
Autre dépenses	587 942,00	16,85%
Total	3 488 963,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	154 914,00	4,44%
Pré-achat et apport copro (Arte)	600 000,00	17,20%
Pré-achat (OCS)	480 000,00	13,76%
Pré-achat Pay TV (en cours)	250 000,00	7,17%
CNC ASR (sollicitée)	550 000,00	15,76%
CNC Mini-traité Franco-allemand	180 000,00	5,16%
Région Grand Est	243 500,00	6,98%
MEDIA	78 549,00	2,25%
Région IdF (sollicitée)	277 000,00	7,94%
Droits France et Monde (Ad Vitam)	270 000,00	7,74%
1er coproducteur étranger	40 000,00	1,15%
Aides nationales allemandes (FFA, Medienboard)	285 000,00	8,17%
Autres	30 000,00	0,86%
Sofica	50 000,00	1,43%
Total	3 488 963,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080845 - DE GAULLE PARTIE 1

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	560 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PATHÉ FILMS

Adresse administrative : 2 RUE LAMENNAIS
75008 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur ARDAVAN SAFAEE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma DE GAULLE PARTIE 1 réalisé par Antonin Baudry

Dates prévisionnelles : 26 juillet 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Co-auteurs : Bérénice Vila Baudry et Antonin Baudry

Réalisateur : Antonin Baudry

Synopsis : Juin 1940. Un général inconnu refuse de voir son pays vaincu par l'Allemagne nazie. Il rejoint Londres sans appui, sans troupe, sans mandat. Il défend envers et contre tous, ennemis et alliés, l'idée d'une France libre. De l'organisation de la résistance jusqu'au débarquement, une poignée d'hommes et de femmes rejoignent de Gaulle pour forcer le destin. Quatre ans d'histoire où rien n'est joué d'avance.

Commentaires : Premier volet du diptyque historique et patrimonial adapté de l'ouvrage "De Gaulle : une certaine idée de la France" écrit par Julian Jackson, et retracant une partie de la vie du Général de Gaulle, de juin 1940 à décembre 1942.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 14 décembre 2023.

L'aide proposée est constituée d'une aide Fonds de soutien de 480 000€ et d'un bonus pour technologies innovantes de 80 000€.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🎬 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	21 795 505,00	57,77%	Apport Producteur (Pathé)	16 477 052,00	43,67%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	10 245 204,00	27,15%	Crédit d'impôt	6 000 000,00	15,90%
Autre dépenses	5 690 332,00	15,08%	Région Auvergne-Rhône-Alpes (sollicitée)	100 000,00	0,27%
Total	37 731 041,00	100,00%	1er coproducteur étranger	293 989,00	0,78%
			Pré-achat et apport copro (TF1)	6 000 000,00	15,90%
			Pré-achat et apport copro (Canal +)	3 320 000,00	8,80%
			Pré-achat et apport copro (Disney +)	800 000,00	2,12%
			CNC CVSA+CVS	700 000,00	1,86%
			Crédit d'Impôt Maroc (sollicité)	600 000,00	1,59%
			Région PACA	150 000,00	0,40%
			Région IdF (sollicitée)	700 000,00	1,86%
			Sofica 1	540 000,00	1,43%
			Sofica 2	1 000 000,00	2,65%
			Sofica 3	800 000,00	2,12%
			Fonds privés (partenariats)	250 000,00	0,66%
			Total	37 731 041,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080847 - MA MÈRE, DIEU ET SYLVIE VARTAN

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 530 000,00 €
---------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GAUMONT

Adresse administrative : 30 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Statut Juridique : Société Anonyme

Représentant : Madame SIDONIE DUMAS, Directrice Générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma MA MÈRE, DIEU ET SYLVIE VARTAN réalisé par Ken Scott

Dates prévisionnelles : 7 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteur et Réalisateur : Ken Scott

Synopsis : Quand son fils Roland naît avec un pied bot, Esther, dotée d'un caractère bien trempé, décide de toute faire pour qu'il ne soit pas handicapé toute sa vie. L'abnégation maternelle et une passion dévorante pour Sylvie Vartan permettront à Roland de vivre ses rêves malgré sa différence.

Commentaires : Comédie dramatique adaptée du roman du même nom, de Roland Perez, portée par Leïla Bekhti et Jonathan Cohen.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 14 décembre 2023.

L'aide proposée est constituée d'une aide Fonds de soutien de 450 000€ et d'un bonus pour fabrications exceptionnelles de 80 000€.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- LE PLESSIS-ROBINSON
- BAGNEUX
- LEVALLOIS-PERRET
- BAGNOLET
- ROMAINVILLE
- BRY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	11 320 168,00	73,39%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	1 896 418,00	12,29%
Autre dépenses	2 208 934,00	14,32%
Total	15 425 520,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	694 397,00	4,50%
Crédit d'impôt (France)	2 500 000,00	16,21%
1er coproducteur étranger	54 320,00	0,35%
Pré-achat (Prime Video)	7 500 000,00	48,62%
Région IdF (sollicitée)	666 008,00	4,32%
Aide nationale (SODEC Canada)	344 828,00	2,24%
Droits Canada (Les films Opale)	68 966,00	0,45%
Crédit d'impôt (Canada)	497 001,00	3,22%
Sofica	100 000,00	0,65%
Distribution Salle et Monde (Gaumont)	3 000 000,00	19,45%
Total	15 425 520,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080848 - LE RADEAU DE LA MEDUSE

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 440 000,00 €
---------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BORSALINO PRODUCTIONS

Adresse administrative : 20 RUE BACHAUMONT
75002 PARIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur LAURENT BAUDENS, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma LE RADEAU DE LA MEDUSE réalisé par Peter WEBBER

Dates prévisionnelles : 11 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Co-auteurs : Sophia Al-Maria et Peter Webber

Réalisateur : Peter Webber

Synopsis : 1818, La Méduse fait naufrage au large du Sénégal. Un procès partisan s'organise pour protéger les responsables. Le peintre Géricault enquête et découvre l'horreur de la catastrophe. Il commence à peindre un tableau qui deviendra son chef d'œuvre...

Commentaires : Le réalisateur d'HANNIBAL LECTER signe un film d'époque sur l'origine du chef d'oeuvre historique peint par Théodore Géricault, né de témoignages recueillis sur le naufrage de la frégate française en 1818.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 14 décembre 2023.

L'aide proposée est constituée d'une aide Fonds de soutien de 360 000€ et d'un bonus pour fabrications exceptionnelles de 80 000€.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	9 134 487,00	53,26%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	916 316,00	5,34%
Autre dépenses	7 100 750,00	41,40%
Total	17 151 553,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	655 092,00	3,82%
Crédit d'impôt	2 000 000,00	11,66%
1er coproducteur étranger	1 810 405,00	10,56%
2ème coproducteur étranger	264 332,00	1,54%
Pré-achat et apport copro (Canal +)	3 745 000,00	21,83%
Pré-achat et apport copro (France TV)	3 100 000,00	18,07%
Pré-achat et apport copro (SND)	4 500 000,00	26,24%
CNC (sollicité)	400 000,00	2,33%
Région IdF (sollicitée)	556 724,00	3,25%
Région Bretagne	120 000,00	0,70%
Total	17 151 553,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080849 - LE CORSET

Dispositif : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Île-de-France (investissement) (n° 00000958)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-2764-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 330 000,00 €
---------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EDDY CINEMA

Adresse administrative : 41 RUE DE L'ECHIQUIER
75010 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur NICOLAS DE ROSANBO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage d'animation pour le cinéma LE CORSET réalisé par Louis Clichy

Dates prévisionnelles : 12 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Co-auteurs : Franck Salomé et Louis Clichy

Réalisateur : Louis Clichy

Synopsis : Christophe, fils d'agriculteur d'une dizaine d'années a des problèmes d'équilibre dont la cause est peut-être ce père amer, qui le néglige et le rabroue. Voilà Christophe, affublé d'un corset orthopédique qui l'entrave. Pour lui, une vie est à réinventer, l'éloignant des siens et de la ferme familiale en pleine modernisation qui pourrait bien tourner à la catastrophe. La moisson prochaine s'annonce décisive. Christophe fait face à un dilemme : suivre sa route ou tenter de renouer avec son père.

Commentaires : Après les films d'animation ASTERIX : LE DOMAINE DES DIEUX et ASTERIX : LE SECRET DE LA POTION MAGIQUE, Louis Clichy revient à une animation plus traditionnelle avec ce film d'animation tragi-comique se déroulant dans la campagne rurale des années 80.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 14 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

🎬 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en Île-de-France	3 591 042,00	59,87%
Dépenses de fabrication hors Île-de-France	1 915 448,00	31,94%
Autre dépenses	491 448,00	8,19%
Total	5 997 938,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	663 923,00	11,07%
Crédit d'impôt	850 000,00	14,17%
1er coproducteur	345 000,00	5,75%
Pré-achat et apport copro (France 3 Cinéma)	650 000,00	10,84%
CNC ASR	450 000,00	7,50%
CNC ATA	286 000,00	4,77%
Procirep Angoa	5 700,00	0,10%
Région IdF (sollicitée)	410 000,00	6,84%
Région Grand-Est	200 000,00	3,33%
Région Nouvelle-Aquitaine	80 000,00	1,33%
Département Charente	80 000,00	1,33%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	300 000,00	5,00%
Département Haute-Savoie	100 000,00	1,67%
Prix Ciclic Cartoon Movie	25 000,00	0,42%
Eurométropole Starsbourg	35 000,00	0,58%
Pool Soficas	400 045,00	6,67%
Droits France (KMBO)	500 000,00	8,34%
Droits Monde (Playtime)	90 000,00	1,50%
Aide nationale (Belgique Screen Brussels)	150 000,00	2,50%
2ème apport coproducteur	75 000,00	1,25%
Tax Shelter (Belgique)	302 270,00	5,04%
Total	5 997 938,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

Annexe 2 - Fiches projets de soutien à la production cinématographique internationale

DOSSIER N° EX080599 - KOUTKEKOUT

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	120 000,00 € HT	50,00 %	60 000,00 €
Montant total de la subvention			60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LILITH FILMS
Adresse administrative : 282 RUE DES PYRENEES
75020 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame CAROLINE PIRAS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage documentaire pour le cinéma KOUTKEKOUT réalisé par Joseph Hillel

Dates prévisionnelles : 12 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteur et réalisateur : Joseph Hillel

Synopsis : En Haïti, au temps du choléra et des gangs, de jeunes artistes haïtiens choisissent la danse, la musique, le théâtre pour survivre et placent haut la culture comme arme de combat. Ils sont prêts à braver tous les dangers pour monter sur scène. À travers leur art, malgré la faim et la peur au ventre, ils mettent en scène la dignité et le courage du peuple haïtien. En Haïti, le théâtre est partout : dans la rue, dans le vodou, dans la politique. Ils vont nous le raconter.

Commentaires : Un documentaire choral qui cherche à mettre en lumière les habitants et artistes d'Haïti, leur humanité, et la richesse de leur culture au-delà de l'insécurité ambiante et des traces du séisme de 2010.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 11 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Conformément au règlement d'intervention et donc par application d'un taux maximum de 50% sur les dépenses prévisionnelles en Île-de-France, la base subventionnable est d'un montant de 120 000€.

Localisation géographique :

■ REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	170 096,00	25,14%
Dépenses hors Île-de-France	506 555,00	74,86%
Total	676 651,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	5 096,00	0,75%
Pré achat (TV5 Monde/Canal + International)	10 000,00	1,48%
CNC ACM	80 000,00	11,82%
Région IdF (sollicitée)	70 000,00	10,35%
Aide nationale (SODEC Canada)	51 634,00	7,63%
Fonds de soutien (Canada)	242 739,00	35,87%
CALG (Canada)	19 651,00	2,90%
Autres	5 000,00	0,74%
Pré-achat TV (Natyf)	47 433,00	7,01%
K Films	3 388,00	0,50%
Crédit d'impôt (Canada)	141 710,00	20,94%
Total	676 651,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080603 - NO GOOD MEN

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	240 000,00 € HT	50,00 %	120 000,00 €
Montant total de la subvention			120 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA FABRICA NOCTURNA

Adresse administrative : 7 RUE NOTRE DAME DE NAZARETH
75003 PARIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame MARINA PERALES MARHUENDA, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma NO GOOD MEN réalisé par Shahrbanoo Sadat

Dates prévisionnelles : 11 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Autrice et réalisatrice : Shahrbanoo Sadat

Synopsis : Naru, opératrice caméra à la télévision de Kaboul, veut divorcer de son mari infidèle et se bat pour obtenir la garde de leur jeune fils malgré les lois afghanes qui l'en empêchent.

Elle rencontre alors le journaliste vedette de la télévision, Quodrat, de 20 ans son ainé, marié et père de famille. Ils s'entraideront et ne tarderont pas à tomber amoureux l'un de l'autre. Mais l'arrivée des talibans à Kaboul est imminente.

Commentaires : Une comédie romantique légère et drôle se déroulant dans la ville de la réalisatrice, Kaboul, davantage associée à la guerre qu'aux histoires d'amour. NO GOOD MEN est le troisième volet de sa pentalogie sur l'Afghanistan, après WOLF & SHEEP (Quinzaine des Réaliseurs 2016) et L'ORPHELINAT.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 14 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Conformément au règlement d'intervention et donc par application d'un taux maximum de 50% sur les dépenses prévisionnelles en Île-de-France, la base subventionnable est d'un montant de 240 000€.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	477 187,00	19,19%
Dépenses hors Île-de-France	2 009 236,00	80,81%
Total	2 486 423,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
1er coproducteur étranger	65 000,00	2,61%
Pré achat Arte France (en cours)	119 000,00	4,79%
CNC Mini Traité franco-allemand	75 000,00	3,02%
CNC ACM	150 000,00	6,03%
Région IdF (sollicitée)	150 000,00	6,03%
Eurimages (part française)	240 000,00	9,65%
MEDIA	80 000,00	3,22%
Aides nationales (Allemagne)	894 000,00	35,96%
Eurimages (part allemande)	210 000,00	8,45%
Pré achat Arte Allemagne (en cours)	191 000,00	7,68%
3ème coproducteur étranger	312 423,00	12,57%
Total	2 486 423,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080606 - CUANDO CAE LA LLUVIA (RESISTENCIA)

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	270 000,00 € HT	50,00 %	135 000,00 €
Montant total de la subvention			135 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NOVOPROD CINEMA

Adresse administrative : 54 RUE TROUSSEAU
75011 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur NICOLAS SANFAUTE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma CUANDO CAE LA LLUVIA (RESISTENCIA) réalisé par Yanillys Perez

Dates prévisionnelles : 13 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Autrice et réalisatrice : Yanillys Perez

Synopsis : Resistencia doit s'occuper seule de ses deux petites sœurs, tandis que leur mère travaille dans une mine loin de chez elle pour subvenir à leurs besoins. Mais cette vie est trop lourde pour Resistencia qui n'a que 12 ans. Bravant les interdits et les dangers, elle décide un jour d'aller retrouver sa mère pour la ramener auprès d'elles.

Commentaires : Une épopée au travers de la République Dominicaine, un voyage fantaisiste avec pour thème les conséquences des familles mono-parentales sur l'éducation des enfants dans des milieux sociaux fragiles.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 11 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Conformément au règlement d'intervention et donc par application d'un taux maximum de 50% sur les dépenses prévisionnelles en Île-de-France, la base subventionnable est d'un montant de 270 000€.

Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	401 593,00	35,88%
Dépenses hors Île-de-France	717 749,00	64,12%
Total	1 119 342,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	5 000,00	0,45%
1er coproducteur étranger	8 000,00	0,71%
Pré achat et apport copro (Arte en cours)	222 900,00	19,91%
CNC ACM (sollicitée)	90 000,00	8,04%
Région IdF (sollicitée)	170 000,00	15,19%
Aide nationale (Fonprocine Rep. Dominicaine)	116 667,00	10,42%
Investisseur privé (Film Check Lab)	166 666,00	14,89%
Investisseur privé (Ley Cine Art 34)	340 109,00	30,38%
Total	1 119 342,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080840 - EAGLES OF THE REPUBLIC (LES AIGLES DE LA REPUBLIQUE)

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	400 000,00 € HT	50,00 %	200 000,00 €
Montant total de la subvention			200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEMENTO PRODUCTION

Adresse administrative : 9 CITE PARADIS
75010 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur ALEXANDRE MALLET-GUY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma EAGLES OF THE REPUBLIC (LES AIGLES DE LA REPUBLIQUE) réalisé par Tarik Saleh

Dates prévisionnelles : 12 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Auteur et réalisateur : Tarik Saleh

Synopsis : L'acteur le plus adulé d'Égypte, George El-Nabawi, tombe du jour au lendemain en disgrâce auprès des Autorités. Sur le point de tout perdre, George est contraint d'accepter le rôle du Président Al-Sissi dans un biopic à sa gloire. Il se retrouve alors projeté dans le cercle le plus fermé du pouvoir et réalise vite qu'il ne risque pas seulement d'y perdre son âme, mais qu'il s'est littéralement jeté dans une dangereuse danse macabre.

Commentaires : Le dernier thriller du réalisateur, LA CONSPIRATION DU CAIRE, a reçu le prix du scénario au festival de Cannes 2022.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 14 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Conformément au règlement d'intervention et donc par application d'un taux maximum de 50% sur les dépenses prévisionnelles en Île-de-France, la base subventionnable est d'un montant de 400 000€.

Localisation géographique :

REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	1 486 030,00	17,96%
Dépenses hors Île-de-France	6 788 970,00	82,04%
Total	8 275 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	150 000,00	1,81%
1er coproducteur étranger	250 000,00	3,02%
Pré achat et apport copro (Arte France)	400 000,00	4,83%
Pré achat et apport copro (Canal +)	600 000,00	7,25%
Droits Salle (Memento distribution)	400 000,00	4,83%
CNC ACM (sollicitée)	150 000,00	1,81%
Région IdF (sollicitée)	250 000,00	3,02%
Apports en coproduction (Suède)	285 000,00	3,44%
Swedish Film Institute	1 190 000,00	14,38%
Aides nationales (Suède)	850 000,00	10,27%
Aides nationales (Finlande)	455 000,00	5,50%
Eurimages (part suédoise)	200 000,00	2,42%
Pré achat TV et apport copro (SVT Suède)	680 000,00	8,22%
Droits Monde (Playtime)	790 000,00	9,55%
Droits Suède (SF Nordic Distribution)	170 000,00	2,05%
Pré achat TV (Finnish Broadcasting company)	15 000,00	0,18%
2ème coproducteur étranger	10 000,00	0,12%
Danish Film Institute	300 000,00	3,63%
Eurimages (part danoise)	150 000,00	1,81%
Aide nationale danoise	170 000,00	2,05%
Distribution Danemark (DR)	20 000,00	0,24%
Crédit d'impôts Maroc	640 000,00	7,73%
Eurimages (part française sollicitée)	150 000,00	1,81%
Total	8 275 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080886 - EL DESHIELO (LE DEGEL)

Dispositif : Fonds de Soutien International Cinéma (n° 00001210)

Délibération Cadre : CR2020-016 du 05/03/2020

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131004-300

Action : 13100402- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds de Soutien International Cinéma	110 000,00 € HT	50,00 %	55 000,00 €
Montant total de la subvention			55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DULAC PRODUCTIONS
Adresse administrative : 60 RUE PIERRE CHARRON
75008 PARIS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame SOPHIE DULAC, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Aide à la production du long métrage de fiction pour le cinéma EL DESHIELO (LE DEGEL) réalisé par Manuela Martelli

Dates prévisionnelles : 13 septembre 2023 - 31 janvier 2031

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 17 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

Autrice et réalisatrice : Manuela Martelli

Synopsis : Chili, hiver 1992. Alors que ses parents sont partis en expédition, Inés, 10 ans, est confiée à ses grands-parents, propriétaires d'un hôtel au pied d'une station de ski. Elle va faire la rencontre d'Hanna, 16 ans, une skieuse allemande venue s'entraîner avec son équipe. Les deux adolescentes se lient d'amitié, jusqu'à ce qu'Hanna disparaît mystérieusement après une soirée.

Commentaires : Après CHILI 1976, doublement récompensé au Festival International du Film de Biarritz, Manuella Martelli continue de retracer l'histoire de son pays et les crises qui l'ont bouleversé sur une époque différente : les années 1990.

Avis favorable comité de lecture Cinéma du 14 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Conformément au règlement d'intervention et donc par application d'un taux maximum de 50% sur les dépenses prévisionnelles en Île-de-France, la base subventionnable est d'un montant de 110 000€.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses en Île-de-France	130 793,00	4,37%
Dépenses hors Île-de-France	2 859 327,00	95,63%
Total	2 990 120,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport Producteur	5 000,00	0,17%
1er coproducteur étranger	1 003 816,00	33,57%
2ème coproducteur étranger	244 220,00	8,17%
3ème coproducteur étranger	285 053,00	9,53%
4ème coproducteur étranger	465 574,00	15,57%
5ème coproducteur étranger	314 469,00	10,52%
Préa achat et apport copro (Arte)	255 000,00	8,53%
Préa achat et apport copro (Ciné +)	80 000,00	2,68%
Droits France (Dulac Distribution)	80 000,00	2,68%
CNC ACM (sollicitée)	180 000,00	6,02%
Région IdF (sollicitée)	65 000,00	2,17%
Autres	11 988,00	0,40%
Total	2 990 120,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

Annexe 3 - Fiches projets d'aide après réalisation

DOSSIER N° EX080200 - L'EXPERIENCE ZOLA de Gianluca Matarrese - BELLOTA FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)

Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300

Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 32 500,00 €
---------------------------	---

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BELLOTA FILMS

Adresse administrative : 14 RUE DU MOULIN JOLY
75011 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Madame HIND SAIH, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 mars 2023 - 31 janvier 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : L'EXPERIENCE ZOLA

Nature du film : long métrage documentaire

Réalisation : Gianluca Matarrese

Production : BELLOTA FILMS

Budget prévisionnel : 458 405 €

Durée du film : 101 minutes

Résumé : Anne, metteuse en scène, adapte L'ASSOMMOIR d'Emile Zola dans lequel elle joue le rôle de Gervaise. Le récit fait écho à sa vie personnelle. En immersion dans le quotidien des artistes, la caméra explore le processus de création au plus près des personnages. Par la mise en abîme, le film défie cette frontière troublante où la fiction se fond avec le réel, où la vie se confond avec l'art.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 13 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	335 898,00	73,28%
Finalisation et diffusion	122 507,00	26,72%
Total	458 405,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué Bellota Films (acquis)	173 205,00	37,78%
Aides sélectives (acquis et sollicité)	65 700,00	14,33%
Aides locales (sollicité)	79 000,00	17,23%
Coproducteur étranger (Stemal Entrainement) (acquis et sollicité)	140 500,00	30,65%
Total	458 405,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080204 - DIA d'Achille Ronaimou - ARTISANS DU FILM

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)

Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300

Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 39 500,00 €
---------------------------	---

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARTISANS DU FILM

Adresse administrative : 10 RUE CAVALLOTTI
75018 PARIS

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur VALERY DU PELOUX, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 mars 2023 - 31 janvier 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : DIA

Nature du film : long métrage de fiction

Réalisation : Achille Ronaimou

Production : ARTISANS DU FILM

Budget prévisionnel : 468 500 €

Durée du film : 107 minutes

Résumé : Dane, chauffeur pour une ONG humanitaire à N'Djamena, mène une vie paisible avec sa jeune épouse Delphine, enceinte de sept mois. Comme tous les jours, Dane arpente à bord de son 4x4 les rues animées de la ville. Une faute d'inattention, un portable qui sonne au mauvais moment, un garçon qui traverse la route trop rapidement... C'est l'accident. Après un imbroglio à l'hôpital, on lui annonce que le jeune garçon est mort. La famille du défunt demande réparation et réclame "la Dia", le prix du sang, soit un équivalent de huit mille euros.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 13 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

■ PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Production	322 688,00	68,88%	Producteur délégué Artisans du Film (acquis)	17 500,00	3,74%
Finalisation diffusion	145 812,00	31,12%	Autre coproducteur (acquis)	17 500,00	3,74%
Total	468 500,00	100,00%	Coproduction télévision (acquis)	50 000,00	10,67%
			Aides sélective (acquis et sollicité)	70 000,00	14,94%
			Aides locales (sollicité)	55 000,00	11,74%
			Préventes et minima garantis (acquis)	60 000,00	12,81%
			Coproducteur étranger SIC Productions (acquis)	141 500,00	30,20%
			2ème coproducteur étranger Film Gallery 451 (acquis et sollicité)	31 200,00	6,66%
			3ème coproducteur étranger Babi Pictures (acquis)	25 800,00	5,51%
			Total	468 500,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080206 - HIGHWAY 65 de Maya Dreifuss - TS PRODUCTIONS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)

Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300

Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 39 500,00 €
---------------------------	---

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TS PRODUCTION
Adresse administrative : 3 CITE D'HAUTEVILLE
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame MILENA POYLO, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 mars 2023 - 31 janvier 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : HIGHWAY 65

Nature du film : long métrage de fiction

Réalisation : Maya Dreifuss

Production : TS PRODUCTIONS

Budget prévisionnel : 1 016 223 €

Durée du film : 105 minutes

Résumé : Quelques mois après sa mutation forcée de Tel Aviv à la petite ville d'Afula, Daphna, brillante détective, découvre le téléphone d'Orly Elimelech. Connue pour ses liens avec la puissante famille Golan, cette ancienne reine de beauté est introuvable. Alors que personne ne semble s'inquiéter de cette disparition et malgré la défiance des habitants qui lui reprochent avant tout d'être une femme célibataire et sans enfant, Daphna se lance à corps perdu à la recherche d'Orly...

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 13 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :



Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	901 823,00	88,74%
Finalisation et diffusion	114 400,00	11,26%
Total	1 016 223,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué TS Productions (acquis)	61 281,00	6,03%
Aides locales (sollicité)	55 000,00	5,41%
Autre type d'aide (acquis)	56 250,00	5,54%
Préventes et minima garantis (acquis et sollicité)	100 000,00	9,84%
Coproducteur étranger 2 Team Productions	743 692,00	73,18%
Total	1 016 223,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080209 - CITY OF WIND (ex Zé) de Lkhagvdulam Purev-Ochir - AURORA FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)

Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300

Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 29 000,00 €
---------------------------	---

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AURORA FILMS

Adresse administrative : 9 RUE LAPEYRERE
75018 PARIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Madame CHARLOTTE VINCENT, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 mars 2023 - 31 janvier 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : CITY OF WIND (ex Zé)

Nature du film : long métrage de fiction

Réalisation : Lkhagvdulam Purev-Ochir

Production : AURORA FILMS

Budget prévisionnel : 865 000 €

Durée du film : 101 minutes

Résumé : Zé est un adolescent timide de 17 ans, à la fois élève de terminale et chaman. Lorsqu'il tombe amoureux pour la première fois, il est submergé par l'ivresse et la naïveté des émois adolescents mais aussi par l'intensité des différentes réalités dans le Oulan-Bator d'aujourd'hui.

Portrait délicat d'un pays en pleine métamorphose.

Avis favorable de la commission de visionnage long métrage du 13 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	815 192,00	94,24%
Finalisation et diffusion	49 808,00	5,76%
Total	865 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué Aurora films (acquis)	10 000,00	1,16%
Aides sélectives (acquis)	220 000,00	25,43%
Aides locales (sollicité et acquis)	51 000,00	5,90%
Autre type d'aide (acquis)	40 000,00	4,62%
Préventes et minima garantis	25 000,00	2,89%
Coproducteur étranger Guru Media (acquis et sollicité)	259 500,00	30,00%
2ème coproducteur étranger Uma Pedra no sapato (acquis)	173 000,00	20,00%
3ème coproducteur étranger Volya Films (acquis)	86 500,00	10,00%
Total	865 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080212 - BABALAWO de Cyrill Noyalet - BAGAN FILMS

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)

Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300

Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 14 000,00 €
---------------------------	---

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BAGAN FILMS

Adresse administrative : 32 AVENUE DE FLANDRE
75019 PARIS

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur PATRICK HERNANDEZ, Producteur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 mars 2023 - 31 janvier 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : BABALAWO

Nature du film : court métrage documentaire

Réalisation : Cyrill Noyalet

Production : BAGAN FILMS

Budget prévisionnel : 81 528 €

Durée du film : 52 minutes

Résumé : Babalawo Awè est un guérisseur qui pratique l'oracle FÂ. Il vit à la frontière entre le Nigeria et le Bénin. Dans son petit cabinet de consultation, il accueille tous les dimanches une foule de patients venus pour des maladies, des questions sur l'avenir, des problèmes existentiels... Il fait payer ses consultations au moment du résultat. Toutefois, pour le consulter, il faut gagner sa confiance et celle de ses fétiches...

Avis favorable de la commission de visionnage court métrage du 13 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- PARIS
- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPer :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	59 942,00	73,52%
Finalisation et diffusion	21 586,00	26,48%
Total	81 528,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (acquis)	34 084,00	41,81%
Participations (acquis)	1 000,00	1,23%
Aides locales (sollicité)	20 000,00	24,53%
Autre type d'aide (acquis)	26 444,00	32,44%
Total	81 528,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080215 - FIXETTE (ex CHEVEUX) d'Elliott Margueron et Lucie Bourdeu - CONTRE NUIT

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)

Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300

Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 5 500,00 €
---------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONTRE NUIT
Adresse administrative : 17 AVENUE LE CORBEILLER
92190 MEUDON
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur JEROME CORNUAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 mars 2023 - 31 janvier 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : FIXETTE (ex CHEVEUX)

Nature du film : court métrage de fiction

Réalisation : Elliott Margueron et Lucie Bourdeu

Production : CONTRE NUIT

Budget prévisionnel : 10 139 €

Durée du film : 20 minutes

Résumé : Apollon et Apolline filent le parfait amour. Un jour, Apolline change de coupe de cheveux sans prévenir Apollon, ce qui le bouleverse. L'entourage d'Apollon questionne leur relation, et le doute s'installe.

Avis favorable de la commission de visionnage court métrage du 13 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Production	4 339,00	42,80%	Producteur délégué Contre Nuit (acquis)	1 019,00	10,05%
Finalisation et diffusion	5 800,00	57,20%	Autres coproducteurs Loulou (acquis)	1 820,00	17,95%
Total	10 139,00	100,00%	Aides locales (sollicité)	5 800,00	57,20%
			Autre coproducteur (acquis)	1 500,00	14,79%
			Total	10 139,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

DOSSIER N° EX080217 - LES MYSTERIEUSES AVENTURES DE CLAUDE CONSEIL de Marie-Lola Tever et Paul Jousselin - LES FILMS DU SURSAUT

Dispositif : Aide après réalisation (n° 00000761)

Délibération Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131008-300

Action : 13100805- Aide après réalisation

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 8 500,00 €
---------------------------	--

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FILMS DU SURSAUT

Adresse administrative : 93 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Madame DOROTHEE LEVESQUE, Présidente directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 mars 2023 - 31 janvier 2029

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation du projet implique la réalisation de dépenses en amont du vote de la commission permanente. Dans la mesure où la demande de subvention a été déposée avant tout commencement d'exécution, il est demandé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire, dans le cadre de l'article 29 du règlement budgétaire et financier, une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Film : LES MYSTERIEUSES AVENTURES DE CLAUDE CONSEIL

Nature du film : court métrage de fiction

Réalisation : Marie-Lola Tever et Paul Jousselin

Production : LES FILMS DU SURSAUT

Budget prévisionnel : 58 079 €

Durée du film : 23 minutes

Résumé : Claude Conseil vit ses vieux jours avec son mari dans une maison en forêt. Elle occupe son temps à écouter et enregistrer des oiseaux. Un jour, une rappeuse à succès donne sans le savoir le numéro de Claude dans sa dernière chanson. Son téléphone n'arrête plus de sonner, et sans qu'elle n'ait rien demandé, un monde inconnu s'invite chez elle et ses compagnons volatiles.

Avis favorable de la commission de visionnage court métrage du 13 décembre 2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

■ PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	44 969,00	77,43%
Finalisation et diffusion	13 110,00	22,57%
Total	58 079,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur délégué (acquis)	5 753,00	9,91%
Le Fresnoy (acquis)	2 000,00	3,44%
Région Hauts-de-France (acquis)	25 000,00	43,04%
Région IDF (sollicité)	12 000,00	20,66%
Proarti (acquis)	11 781,00	20,28%
PROCIREP et Angoa (acquis)	1 545,00	2,66%
Total	58 079,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.59119 (Cinéma et Audiovisuel) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26/06/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14/06/2017 publié au JOUE du 20/06/2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 07/07/2020, relatif à : Ile-de-France : fonds de soutien au cinéma et audiovisuel, aides à l'écriture du scénario, aide à la réalisation

Annexe 4 - Fiche projet EX045550

Commission permanente du 31 janvier 2024 – CP2024-019

Commission permanente du 3 juillet 2019 - CP2019-320

DOSSIER N° EX045550 - Fond régional pour les talents émergents (FoRTE) - Aides aux structures - L'OEIL EN CASCADE - BUT GOD ISN T THAT GOOD - Colombe De Naes

Dispositif : Fonds régional pour les talents émergents (FoRTE) - Structures (n° 00001074)

Délibération Cadre : CR2017-131 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131011-300

Action : 13101103- Soutien à la jeune création

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds régional pour les talents émergents (FoRTE) - Structures	74 000,00 € HT	40,54 %	6 000,00 €
Montant total de la subvention			6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L OEIL EN CASCADE

Adresse administrative : 7 RUE DE LA CONVENTION
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame SALLY LARUELLE, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mai 2019 - 31 mai 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison du montage du projet, des dépenses seront engagées en amont.

Description :

Accompagnement : Créeé en 1984 et installée à Montreuil, cette structure associative s'est développée autour de trois axes : la pédagogie des arts visuels, la production d'expositions d'artistes contemporains et enfin la production et l'accompagnement de projets d'artistes. C'est autour de ce troisième axe que s'inscrit ce projet. Cet accompagnement se déclinera sur les plans artistiques, administratifs et financiers. Un chargé de mission de l'association, Gaël Teicher, sera attaché au projet pour l'ensemble de sa confection et sa diffusion.

Des locaux ainsi que du matériel informatique seront mis à disposition de l'artiste. Ce partage se fera également au niveau du réseau professionnel. Enfin, la structure s'engagera financièrement dans le soutien à l'artiste en participant aux frais généraux.

Descriptif du projet : Après une année préparatoire de MANAA option MODE à l'ISAA (Institut Supérieur des Arts Appliqués) en 2014, Colombe DE NAES obtient une licence de STYLISTE - MODELISTE - DESIGNER TEXTILE. Parallèlement, elle travaille pour les bureaux de stylisme Martine Leherpeur et Paul Smith. Elle est lauréate du Handle Prize (PV AWARDS 2017) au salon Première Vision, l'un des plus

importants dans l'univers de la Mode, pour lequel elle réalise une collection "capsule".
 Projet au carrefour de la mode, de la sculpture et de la performance, elle a pour objectif l'élaboration de "sculptures textiles" (présentées sur mannequins réels ou rigides), antithèses de la notion d'uniformes. Un projet en connexion avec des artistes de street-art, dont l'influence se ressent par les supports (plâtre, bois, pierre, béton, toile...) et une esthétique entre streetwear sophistiqué et sportswear élégant. S'y ajoutent des références à la photographie, au cinéma, à la littérature et à la poésie (Japonaise, sud-américaine, géorgienne...). Le projet prévoit ainsi une résidence de 3 semaines au Japon, avec des apports en nature et en industrie.

Livrable : Principalement, une installation à partir des sculptures textiles, avec une première installation à l'Hôtel de Sauroy pendant la Fashion-week (Janvier 2020). Par ailleurs, un livre d'artiste, "pièce à toucher et à regarder", dont le lancement est prévu à la librairie Zeugma à Montreuil en mars 2020. Entre les deux, sont prévus des micro-événements, site internet, communication ciblée (réseaux sociaux, affichage de rue, invitation des partenaires...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

 MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunération des artistes (salaires et charges sociales)	31 800,00	42,97%
Transport, hébergement, restauration, défraiements	5 800,00	7,84%
Autres charges artistiques dépenses	9 100,00	12,30%
Communication	3 200,00	4,32%
Décors, costumes, accessoires	13 400,00	18,11%
Technique : son, lumières, vidéo, plateau	2 000,00	2,70%
Personnel (salaires + charges sociales)	3 700,00	5,00%
Transport, hébergement, restauration, défraiements	5 000,00	6,76%
Total	74 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	50 000,00	67,57%
Ressources propres	21 500,00	29,05%
Autres	2 500,00	3,38%
Total	74 000,00	100,00%

Annexe 5 - Fiche projet EX071421

Commission permanente du 31 janvier 2024 – CP2024-019

Commission permanente du 21 septembre 2023 – CP2023-253

DOSSIER N° EX071421 - Fonds régional pour les talents émergents (FoRTE) - Bourses aux créateurs (2022) - Georges LABBAT

Dispositif : Fonds régional pour les talents émergents (FoRTE) - Créateurs (n° 00001075)

Délibération Cadre : CR2017-131 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65131-131011-300

Action : 13101103- Soutien à la jeune création

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 20 000,00 €
---------------------------	---

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LABBAT GEORGES
Adresse administrative : 23 RUE DU BUISSON SAINT LOUIS
75010 PARIS
Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
Représentant : Monsieur GEORGES LABBAT

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Camélias

Dates prévisionnelles : 19 décembre 2022 - 19 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Arts de la scène, danse.

Le spectacle est une chorégraphie originale utilisant la danse comme art principal. Elle sera accompagnée par la création d'un texte à partir de la recherche au plateau.

Georges Labbat est diplômé du conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris. Il a collaboré avec Gisèle Vienne, Anne Teresa et Jolente de Keersmaeker et Boris Charmatz.

Accompagnement :

La Briqueterie - CDCN Val de Marne à Vitry-sur-Seine va mettre à disposition son équipe de production et ses studios. Le projet sera accompagné par Bryanna Fritz, artiste en production déléguée à la Briqueterie depuis 2021. Une mise en lien privilégiée avec le pôle des Relations avec les publics de la Briqueterie sera effective, afin de déployer diverses actions avec les publics et le territoire.

Livrable :

Un spectacle d'une durée minimum de 1h sera présenté dans sa forme finale dans une salle francilienne comme la Briqueterie - CDCN Val de Marne, la plateforme DanseDense, le festival Jerk Off ou la Ménagerie de Verre.

Localisation géographique :

 VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER